40				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0403.205.640	P.	U.	D.		C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **SAGERPAR**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue Marnix** N°: **24**

Code postal: **1000** Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Antwerpen, division Turnhout**

Adresse Internet: [1]

Numéro d'entreprise **0403.205.640**

DATE **12-10-17** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** [2]

approuvés par l'assemblée générale du **17-04-23**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-22** au **31-12-22**

Exercice précédent du **01-01-21** au **31-12-21**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [3] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: **38** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.2, 6.6, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)
X. Likin
Administrateur

Signature
(nom et qualité)
P. Maters
Administrateur

---

[1] Mention facultative.

[2] Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

[3] Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Croonenberghs Yves Profession : Adm. de sociétés

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-22- 17-04-23

Likin Xavier Profession : Adm. de sociétés

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-22- 17-04-23

Maters Priscilla Profession : Adm. de sociétés

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-22- 17-04-23

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 07-06-21- 03-06-24

Représenté par :

1. Van Bavel Alexis
   Culliganlaan 5 , 1831 Diegem, Belgique
   Commissaire, Numéro de membre : A01874

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.
** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	2.475.882	3.238.495
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	327.113.943	355.224.586
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	327.113.943	355.224.586
Entreprises liées	6.15	280/1	327.113.943	355.224.586
Participations		280	327.113.943	355.224.586
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	352.412.824	540.694.119
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	347.870.624	540.551.807
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	347.870.624	540.551.807
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.542.200	142.312
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	682.002.649	899.157.200

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	175.635.255	200.790.818
Apport	6.7.1	10/11	183.242.894	183.242.894
Capital		10	138.027.115	138.027.115
Capital souscrit		100	138.027.115	138.027.115
Capital non appelé [4]		101		
En dehors du capital		11	45.215.779	45.215.779
Primes d'émission		1100/1109	45.215.779	45.215.779
Autres				
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	13.803.000	13.803.000
Réserves indisponibles		130/1	13.803.000	13.803.000
Réserve légale		130	13.803.000	13.803.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-21.410.639	3.744.924
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

[4] Montant venant en déduction du capital souscrit.

[5] Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	506.367.394	698.366.382
Dettes à plus d'un an	6.9	17	500.000.000	500.000.000
Dettes financières		170/4	500.000.000	500.000.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	500.000.000	500.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	4.850	192.003.882
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.850	3.882
Fournisseurs		440/4	4.850	3.882
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		192.000.000
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.362.544	6.362.500
TOTAL DU PASSIF		10/49	682.002.649	899.157.200

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.032.723	969.749
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	269.242	252.419
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	762.613	574.572
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	868	142.758
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.032.723	-969.749

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	31.177.267	43.809.944
Produits financiers récurrents		75	15.737.825	12.701.988
Produits des immobilisations financières		750	14.543.336	12.649.622
Produits des actifs circulants		751	1.193.702	4.453
Autres produits financiers	6.11	752/9	787	47.913
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	15.439.442	31.107.956
Charges financières	6.11	65/66B	55.300.107	1.980.964
Charges financières récurrentes		65	1.781.498	1.446.506
Charges des dettes		650		83
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.781.498	1.446.423
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	53.518.609	534.458
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-25.155.563	40.859.231
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-25.155.563	40.859.231
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-25.155.563	40.859.231

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-21.410.639	195.744.924
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-25.155.563	40.859.231
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	3.744.924	154.885.693
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-21.410.639	3.744.924
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		192.000.000
Rémunération de l'apport	694		192.000.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxx	3.238.494
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	762.613	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	2.475.881	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	2.475.881	
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	355.270.586
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	110.625.641	
Cessions et retraits	8371	85.330.716	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	380.565.511	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	46.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	53.405.568	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	53.451.568	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	327.113.943	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
BRUSSELS SECURITIES SA Avenue Marnix 24 1000 Bruxelles 1 Belgique 0403.212.964	Ordinaires	16	0,01	0,00	31/12/2022	EUR	430.845.701	101.127.117
GROUPE BRUXELLES LAMBERT Avenue Marnix 24 1000 Bruxelles 1 Belgique 0407.040.209	Ordinaires	4.385.848	2,87	0,00	31/12/2022	EUR	14.116.781.601	227.074.880

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXX	138.027.115
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	138.027.115	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions ordinaires		138.027.115	6.400.000
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXX	6.400.000
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

Parts non représentatives du capital

	Codes	Exercice
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Dénomination	Nature	Nombre de droits de vote attachés aux titres	Nombre de droits de vote non liés aux titres	%
Brussels Securities SA	Actions ordinaires	6.320.500	0	98,76%
Groupe Bruxelles Lambert	Actions ordinaires	79.500	0	1,24%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	500.000.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	500.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	500.000.000
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Primes d'émission d'emprunt à reporter	6.250.000
Autres charges à imputer	112.544

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		141.890
Autres	641/8	868	868
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Intérêts dits négatifs sur emprunts			35.987
Intérêts de retard perçus			11.926
Produits financiers divers		786	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Intérêts dits négatifs sur placements		1.685.187	1.412.096
Frais sur achats de titres		93.777	33.107
Autres		2.535	1.221

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	15.439.442	31.107.956
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	15.439.442	31.107.956
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	15.439.442	31.107.956
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	53.518.609	534.458
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	53.518.609	534.458
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	53.405.568	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	113.041	534.458
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Plus-values sur ventes de titres	-15.439.442
Revenus définitivement taxés	-14.542.536
Réductions de valeur sur titres	53.405.568
Moins-values sur ventes de titres	113.040
Dépenses non admises	1.254.098
Chiffres non arrêtés définitivement à ce jour, déclaration fiscale non terminée	

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
Chiffres non arrêtés définitivement à ce jour, déclaration fiscale non terminée	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	45.541.556
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	45.541.556
Autres latences actives		
Chiffres non arrêtés définitivement à ce jour, déclaration fiscale non terminée		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		
Chiffres non arrêtés définitivement à ce jour, déclaration fiscale non terminée		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145		
Par la société	9146		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148	715.500	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	327.113.943	355.224.586
Participations	(280)	327.113.943	355.224.586
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	343.507.325	536.756.631
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	343.507.325	536.756.631
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391	500.000.000	500.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	14.543.336	12.649.623
Produits des actifs circulants	9431	1.193.690	4.453
Autres produits financiers	9441		35.987
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471	1.683.872	1.412.096
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	15.430.895	31.098.951
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	8.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Avenue Marnix 24

1000 Bruxelles 1, Belgique

0407.040.209

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

---

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais d'émission et agios sur emprunts sont en principe amortis sur toute la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital seront, soit imputés au compte " Primes d'émission ", soit pris en charge sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés. Toutefois, si leur montant est important en valeur absolue, le Conseil d'Administration pourra décider de répartir l'amortissement de ces frais sur plusieurs exercices, chacun de ces exercices supportant un amortissement d'au moins 20% du total des frais exposés.

Les autres frais d'établissement sont amortis au taux annuel de 20%.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire. Si l'exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, les amortissements sont calculés prorata temporis.

Les taux annuels suivants sont appliqués :

- constructions : 3%
- installations et matériel de bureau : 20%
- installations téléphoniques : 10%
- mobilier : 10%
- matériel roulant : 25%
- matériel en leasing : durée du contrat.

Toutefois, pour toute acquisition, autre que des terrains ou constructions, d'un montant inférieur à cent mille euros, un amortissement au taux de 100% sera comptabilisé au cours de l'exercice d'acquisition.

Les immobilisations en cours et acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

III. Immobilisations financières

Participations et autres titres de portefeuille

Chaque participation et titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultats.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation et titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi objective que possible, la situation financière, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

La méthode d'évaluation utilisée pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation.

En principe, l'évaluation est basée sur la valeur patrimoniale des sociétés, c'est-à-dire sur base de l'actif net comptable de la société corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente.

Toutefois, le Conseil d'Administration pourra opter, soit pour l'une des autres valeurs définies ci-après, soit pour la moyenne, pondérée de manière appropriée, de plusieurs d'entre elles en ce compris la valeur patrimoniale :
- valeur boursière, dans la mesure où le marché est représentatif ;
- valeur conventionnelle de rachat ;
- valeur de réalisation de la participation ;
- valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Immobilisations financières - créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une moins-value ou dépréciation durable.

RÈGLES D'ÉVALUATION

IV. Créances à plus d'un an

Ces créances sont évaluées selon les mêmes règles que les " immobilisations financières - créances ".

V. Créances à un an au plus

Ces créances suivent les mêmes règles que les " immobilisations financières - créances ". Cependant, il ne sera pas tenu compte du caractère durable des moins-values ou dépréciations.

VI. Placements de trésorerie

Les titres cotés en bourse sont évalués au cours de bourse. Les moins-values ou dépréciations donnent lieu à des réductions de valeur, qu'elles soient durables ou non.

PASSIF

VII. Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

ENGAGEMENTS ET RECOURS

Le Conseil d'Administration valorisera les engagements et recours à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat ; à défaut de valeur nominale ou dans les cas limites, ils seront mentionnés pour mémoire.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVISES

Les placements de trésorerie et le disponible sont réévaluées sur base du cours de change du dernier jour de l'exercice.

Les créances et les dettes (à un an au plus et à plus d'un an) libellées en devises étrangères et qui ne sont pas couvertes pour risque de change, sont réévaluées sur base du cours de change du dernier jour de l'exercice.

Les écarts de conversion, tant positifs que négatifs, sont comptabilisés, tout comme les différences de change, en " autres produits financiers " et " autres charges financières " respectivement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 443C13BF-0832-43F6-95C9-3C87A9FBFFC0

SAGERPAR
Société Anonyme
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0403.205.640
(la « **Société** »)

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 avril 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice social écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, dont le bilan totalise EUR 682.002.648,74 et le compte de résultats se solde par une perte de EUR - 25.155.563,07.

A l'actif, les frais d'établissement s'élèvent à EUR 2,5 millions et se composent de frais d'émission d'emprunts.

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 327,1 millions et se composent essentiellement de la participation dans GBL, soit une valeur brute de EUR 380,5 millions (EUR 86,76 par action) et une réduction de valeur de EUR 53,4 millions afin d'aligner la valeur nette de la participation au cours de bourse à cette date (EUR 74,58 par action).

Les actifs circulants s'élèvent à EUR 540,7 millions et se composent principalement :
- d'un dépôt auprès de GBL Verwaltung S.A. (« **GBL Verwaltung** ») (EUR 343,5 millions) ;
- des valeurs disponibles (EUR 4,5 millions) ; et
- d'avoirs fiscaux (EUR 4,4 millions).

Au passif, les fonds propres totalisent EUR 175,6 millions et sont composés, avant affectation et prélèvements, des éléments suivants :

- Capital souscrit	EUR 138,0 millions
- Primes d'émission	EUR 45,2 millions
- Réserves	EUR 13,8 millions
- Résultats reportés	EUR 3,7 millions
- Résultat de l'exercice	EUR - 25,2 millions

Les dettes à plus d'un an totalisent EUR 500,0 millions et sont exclusivement constituées de l'obligation convertibles en titres GBL émise en mars 2021 (l' « **Obligation** »).

Les comptes de régularisation s'élèvent à EUR 6,4 millions et correspondent principalement à la prime de 1,25 % sur l'Obligation (EUR 6,3 millions), qui sera reconnue soit (i) à l'échéance de l'Obligation ou soit (ii) lors des conversions de l'Obligation.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 443C13BF-0832-43F6-95C9-3C87A9FBFFC0

Le résultat de l'exercice, soit une perte de EUR - 25,2 millions, provient principalement :

- de la réduction de valeur comptabilisée sur la participation dans GBL (EUR - 53,4 millions) ;
- des intérêts dit négatifs sur le dépôt auprès de GBL Verwaltung (EUR - 1,7 million) ; et
- des charges d'exploitation (EUR - 1,0 million) ;

partiellement compensés par :

- les plus-values nettes de cessions sur actions GBL (EUR 15,3 millions) ;
- le dividende perçu de GBL (EUR 14,5 millions), soit EUR 2,75 par action ; et
- des intérêts (positifs) sur le dépôt auprès de GBL Verwaltung (EUR 1,2 million).

Compte tenu du résultat reporté de EUR 3.744.924,33 et du résultat de l'exercice de EUR - 25.155.563,07, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter ce résultat comme suit :

Perte à reporter : EUR - 21.410.638,74

Le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables de continuité par le fait que la perte de l'exercice résulte de la réduction de valeur latente comptabilisée sur la participation dans GBL (EUR - 53,4 millions) afin d'aligner la valeur nette comptable de celle-ci à son cours de bourse à la date de clôture, sans impact sur la trésorerie de la Société. A titre indicatif, le cours de bourse de GBL est remonté par la suite et cette participation présente, au 31 mars 2023, une plus-value latente par rapport à la valeur nette comptable, de EUR 17,2 millions.

Sagerpar est une société à portefeuille, filiale de GBL directement et indirectement au travers de Brussels Securities. La Société est exposée aux risques boursiers en raison de son portefeuille principalement composé d'actions GBL.

La Société n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés.

Compte tenu de ses activités, la Société n'est pas soumise à des questions d'ordre environnemental.

Aucune activité n'a eu lieu durant l'exercice écoulé sur le plan de la recherche et du développement.

La Société ne dispose pas de personnel.

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons, dès lors, d'adopter les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et vous demandons d'accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant l'exercice écoulé.

DS DS DS

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 443C13BF-0832-43F6-95C9-3C87A8FBFFC0

Bruxelles, le 14 avril 2023

Le Conseil d'Administration

DocuSigned by:
81D1584405B9402...
Yves Croonenberghs
Administrateur

DocuSigned by:
484BF0034365439...
Xavier Likin
Administrateur

DocuSigned by:
E281781F74404A6...
Priscilla Maters
Administrateur

DS DS DS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SAGERPAR SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Sagerpar SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 682.002.648,74 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 25.155.563,07.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, 1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

RAPPORT DES COMMISSAIRES

pwc

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.
Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 17 avril 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:
E759B97BCF4F45F...
Alexis Van Bavel
Réviseur d'Entreprises